

LETTRE ADRESSEE A M. LE DOCTEUR JACQUES BLANC, DEPUTE DE LA LOZERE, LE 10 JANVIER 1977

10 JANUARY 1977 - SEUL LE PRONONCÉ FAIT FOI

LE PROGRES ECONOMIQUE ET SOCIAL A PERMIS AU-COURS DES DERNIERES ANNEES A UN PLUS GRAND NOMBRE DE FRANCAIS DE BENEFICIER DE DAVANTAGE DE LOISIRS ET DE VACANCES. CETTE EVOLUTION DOIT ETRE POURSUIVIE CONFORMEMENT AUX VOEUX DES FRANCAIS ET AUX TRANSFORMATIONS EN-COURS DE NOTRE SOCIETE. LA POLITIQUE DU TOURISME DOIT ETRE L'UN DES VOILETS DE L'ACTION DE REFORME QUE J'AI ENGAGEE, EN-PARTICULIER POUR REDUIRE LES INEGALITES. IL S'AGIT DE FAVORISER L'ACCES DU PLUS GRAND NOMBRE AUX LOISIRS ET AUX VACANCES £ D'EVITER LES SEGREGATIONS SOCIALES OU GEOGRAPHIQUES £ DE METTRE EN_VALEUR L'ENSEMBLE DES RICHESSES TOURISTIQUES DE NOTRE PAYS, TOUT EN LES PROTEGEANT. LA POLITIQUE DU TOURISME DOIT AUSSI TENIR_COMPTE DES IMPERATIFS ECONOMIQUES. IL S'AGIT DE LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE £ D'ASSURER UNE MEILLEURE UTILISATION DES EQUIPEMENTS £ D'EMPECHER LES HAUSSES DE COUTS EXCESSIVES. POUR ATTEINDRE CES DIFFERENTS OBJECTIFS ET DANS-LE-CADRE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DU TOURISME FAMILIAL ET SOCIAL, UNE REFLEXION APPROFONDIE M'APPARAÏT NECESSAIRE. C'EST POURQUOI, SUR LA PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE, A ETE DECIDEE LA CREATION D'UNE COMMISSION PLACEE AUPRES DU MINISTRE DE LA QUALITE_DE_LA_VIE ET DU SECRETAIRE_D_ETAT AU TOURISME. JE VOUS DEMANDE DE BIEN VOULOIR LA PRESIDERÕ\ SANS QUE SOIT LIMITE A L'AVANCE LE CHAMP DE SES INVESTIGATIONS, LA COMMISSION EXAMINERA LES DIVERS MOYENS FINANCIERS CONSACRES ACTUELLEMENT AU TOURISME FAMILIAL ET SOCIAL ET ORIENTERA EN-PARTICULIER SES RECHERCHES DANS LES TROIS DIRECTIONS SUIVANTES : - INTEGRER DAVANTAGE LES ACTIVITES DE TOURISME DANS LA VIE ET L'AMENAGEMENT REGIONAL, NOTAMMENT EN ACCROISSANT LA RESPONSABILITE DES ELUS LOCAUX ET LES MOYENS DONT ILS DISPOSENT £ - ASSURER, GRACE-A DE NOUVELLES DISPOSITIONS FINANCIERES, JURIDIQUES OU TECHNIQUES, UNE FREQUENTATION PLUS REGULIERE DES EQUIPEMENTS ET DES HEBERGEMENTS £ - RENFORCER LE CARACTERE SOCIAL DES AIDES PUBLIQUES ACCORDEES AUX PERSONNES ET AUX ETABLISSEMENTS. LA COMMISSION POURRA ETUDIER ET PROPOSER TOUTES LES MESURES QUI LUI PARAISSENT SOUHAITABLES DANS CET ESPRIT, ET PROCEDER A CETTE FIN A TOUTES LES AUDITIONS ET CONSULTATIONS NECESSAIRES. SON RAPPORT DEVRAIT ETRE REMIS D'ICI AU 1ER JUIN 1977 `DATE`Õ\